



Klimapakt-Dag 2023

**Regional Zesummenaarbecht tëscht
dem Staat an de städteschen Raim am
Kader vum Klimapakt**

Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

https://amenagement-territoire.public.lu/fr/developpement-regional-poles-urbains/developpement_regional_importantes_agglo_urbaines.html



Promotion d'une gouvernance territoriale multi-niveaux et plurisectorielle



- Planification dynamique et flexible basée sur le dialogue,
- Echange d'expériences et de savoir faire,
- Culture de planification plus participative.

Outil: Convention de coopération territoriale Etat-Communes

Les Parties s'engagent conjointement à **mettre en œuvre une stratégie de développement** développée à partir du **contexte régional, national et transfrontalier** de l'aménagement du territoire et **d'options politiques spécifiques aux communes**.

Les **projets directeurs** à initier, accompagner, coordonner et réaliser seront définis, précisés et mis à jour de commun accord au niveau du **programme de travail annuel sinon pluriannuel**



Stratégie pour les territoires urbains et périurbains

- **Ville du quart d'heure**
 - maillage des **réseaux verts et bleus, des espaces publics et du vivre ensemble**
 - les services à rayonnement agglomération par le **transport en commun**;
 - les services à rayonnement plus local à **pied et à vélo** ;
 - **multifonctionnalité** à toutes les échelles.

- **Ville dense désirable**
 - Définir de **manière concertée** les limites de la densité et de la mixité désirables;
 - **Facteurs de qualité de vie** (qualité de l'air, bruit/zones calmes, urbanisme et architecture de qualité...);
 - **Nature en ville.**

- **Ceintures vitales périurbaines des grandes agglomérations ;**

- Réévaluer les **espaces dédiés aux stationnement de véhicules motorisés.**



Stratégies pour les territoires urbains et périurbains

Elaboration de visions territoriales pour les trois agglomérations urbaines :

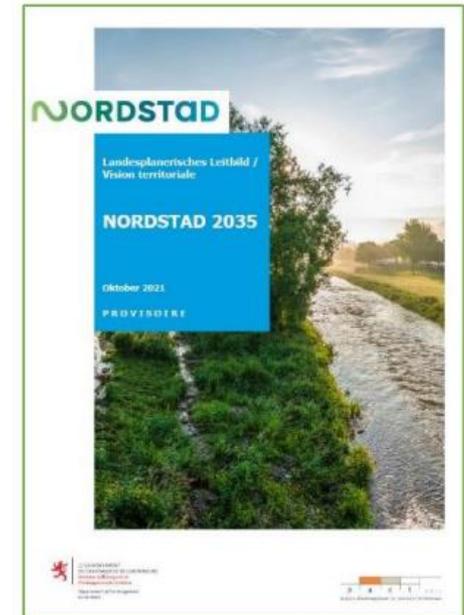
1. la Nordstad,
2. l'Agglo Centre,
3. la Région Sud.





« Vision territoriale » : de quoi s'agit-il ?

1. **Défis, enjeux, potentiels et spécificités** du territoire en considérant les diagnostics et études existantes;
2. **Vision territoriale prospective** en tenant compte des stratégies existantes;
3. **Volet opérationnel;**
4. **Gouvernance.**



- Réflexions considérées dans le processus de refonte du PDAT 2022
- pour soutenir davantage les communes dans leurs efforts d'élaboration de stratégies communes.



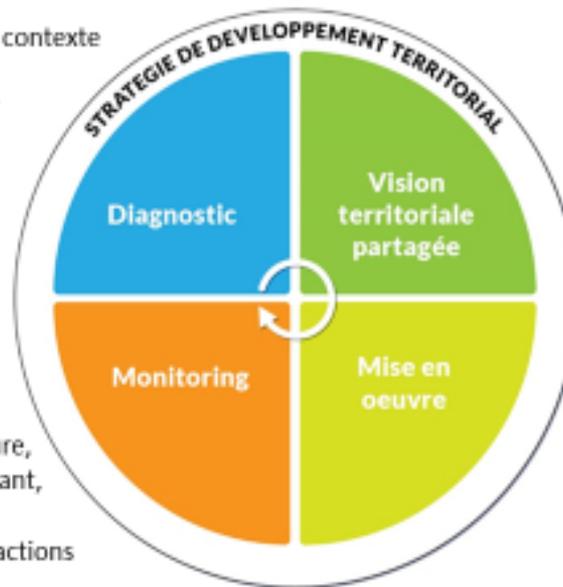
Processus de développement continu dans le cadre des Coopérations territoriales Etat-Communes

Diagnostic territorial

- Position de l'agglomération dans le contexte national et international
- Rôle des communes au sein de leur agglomération
- Défis majeurs

Monitoring

- Alignement indicateurs pactes et programmes nationaux (Pacte Nature, Logement, Climat ...) et, le cas échéant, européens (Feder...)
- Suivi et évaluation de l'impact des actions et projets entamés



Vision territoriale partagée

- Considération attentes citoyens/société civile
- Objectifs partagés (EU, national, local)
- Synergies avec politiques nationales sectorielles
- Visions horizons 2035 – 2050
- Pistes d'actions concrètes
- Esquisse d'un système de monitoring
- Projet de gouvernance adapté

Programme de mise en œuvre concrète

- Objectifs précisés
- Actions et projets concrétisés (Détermination: acteurs concernés, moyens financiers, étapes de mise en œuvre, calendrier, indicateurs ...)
- Communication, information, sensibilisation, participation, coopération et co-création
- Gouvernance confirmée